

**ARRÊTÉ 2023-208 PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET
DU STATIONNEMENT RUE LOUIS ARAGON
À L'OCCASION DE TRAVAUX DE BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu l'arrêté 2023-122 portant réglementation des heures de coupure de l'éclairage public sur le territoire de la commune, soit une interruption de 22h45 à 5h45 sur l'ensemble du territoire (sauf RD 941 et maintien ponctuel lors d'évènements particuliers) entre le 1^{er} septembre et le 14 juin ;
- Vu la demande en date du 13 septembre 2023 formulée par l'entreprise SPIE Citynetworks représentée par Monsieur GRAND Fabien (06.84.99.45.35) pour des travaux de branchement électrique souterrain rue Louis Aragon ;
- Considérant qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules rue Louis Aragon, du mardi 19 septembre 2023 à 8h00 au lundi 9 octobre 2023 à 17h00, en raison de l'exécution des travaux énoncés dans la demande;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : La circulation des véhicules rue Louis Aragon, dans l'emprise et aux abords des travaux, sera mise en alternée et réglée par alternat avec sens prioritaire (panneaux B15-C18) **du mardi 19 septembre 2023 à 8h00 au lundi 9 octobre 2023 à 17h00**, en fonction de l'avancement du chantier.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules sur le tronçon de la voirie compris dans l'emprise et aux abords des travaux sera interdit **du mardi 19 septembre 2023 à 8h00 au lundi 9 octobre 2023 à 17h00**, en fonction de l'avancement du chantier.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sur le chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise SPIE Citynetworks, en application des dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie), sous le contrôle des gestionnaires de voirie (VC). Compte tenu de l'extinction de l'éclairage public, le pétitionnaire devra adapter sa signalisation nocturne.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté est adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ainsi qu'au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

FAIT à PANAZOL, le 15 septembre 2023



Maire,

Fabien DOUCET

18 SEP. 2023

Publié en Mairie le



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1
Gestionnaires des réseaux routiers

802370471



N°14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

GRAND

Nom :

Prénom : Fabien

Dénomination : SPIE Citynetworks

Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011 - CHEZ SOGELINK

Code postal : 69134 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France

Téléphone : 0684994535 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : spie-citynetworks-limoges-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom :

Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal : Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☒

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue Louis Aragon

Code postal : 87350 Localité : PANAZOL

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☒ Non ☐ Si oui indiquer la référence : PV23 00524

Description des travaux : branchement électrique souterrain

N° de chantier délivré par la Collectivité ^(*) :

Date prévue de début des travaux : 19 09 2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 21

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 21 Date de début de réglementation 19 09 2023

Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐

Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largueur de voie maintenue ☐

Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) :

(*) N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyon pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☐ poids lourds ☐

Stationner

véhicules légers ☒ poids lourds ☒

Dépasser

véhicules légers ☐ poids lourds ☐

Vitesse limitée à : km/h

itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialisée ☐

Nom :

Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal : Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☒ Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} ☒ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : DARDILLY CEDEX

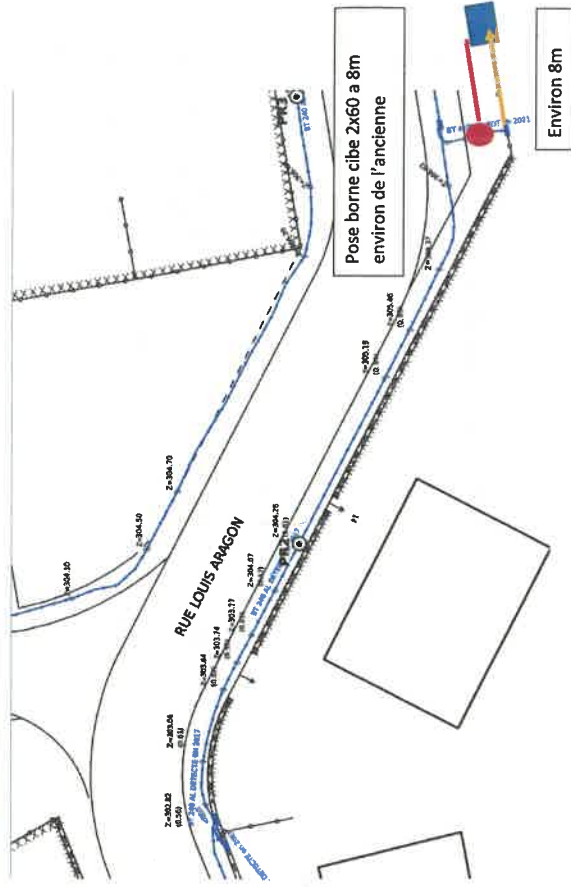
Le : 13 09 2023

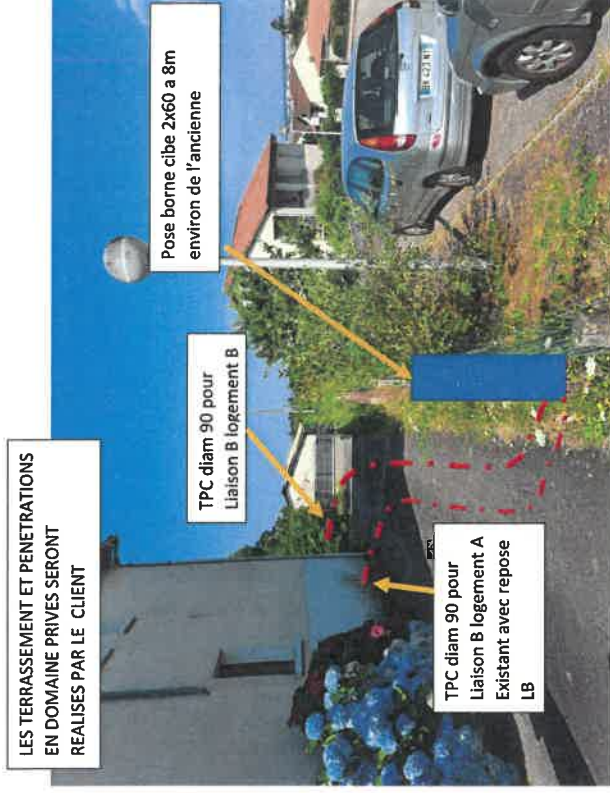
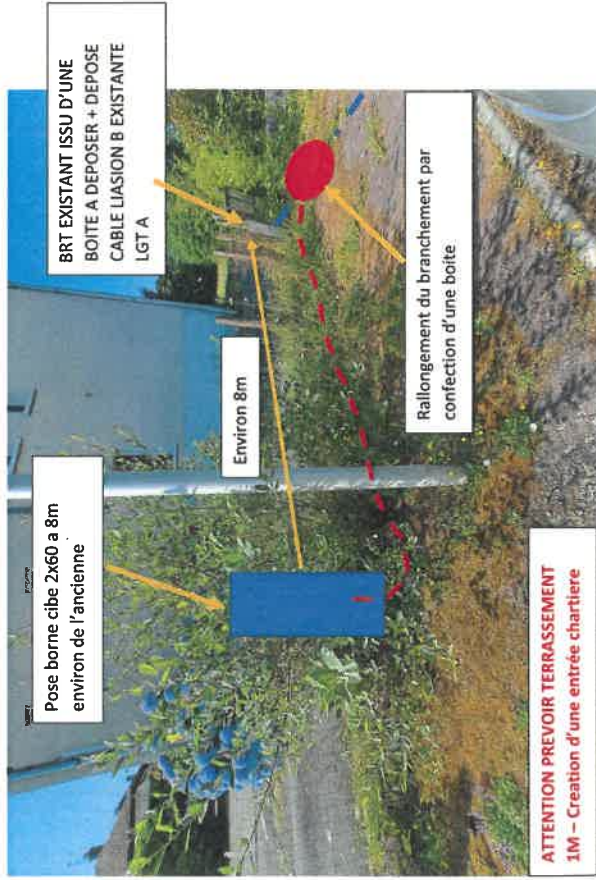
Nom : GRAND Prénom : Fabien

Qualité :

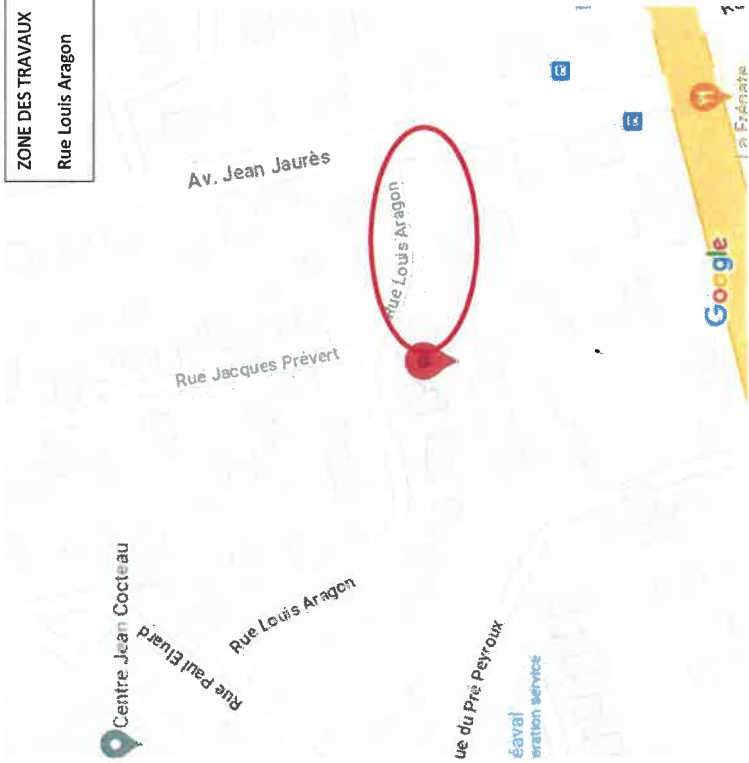
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

BRT EXISTANT ISSU D'UNE BOITE A DEPOSER +
DEPOSE 1 LIASION B EXISTANTE

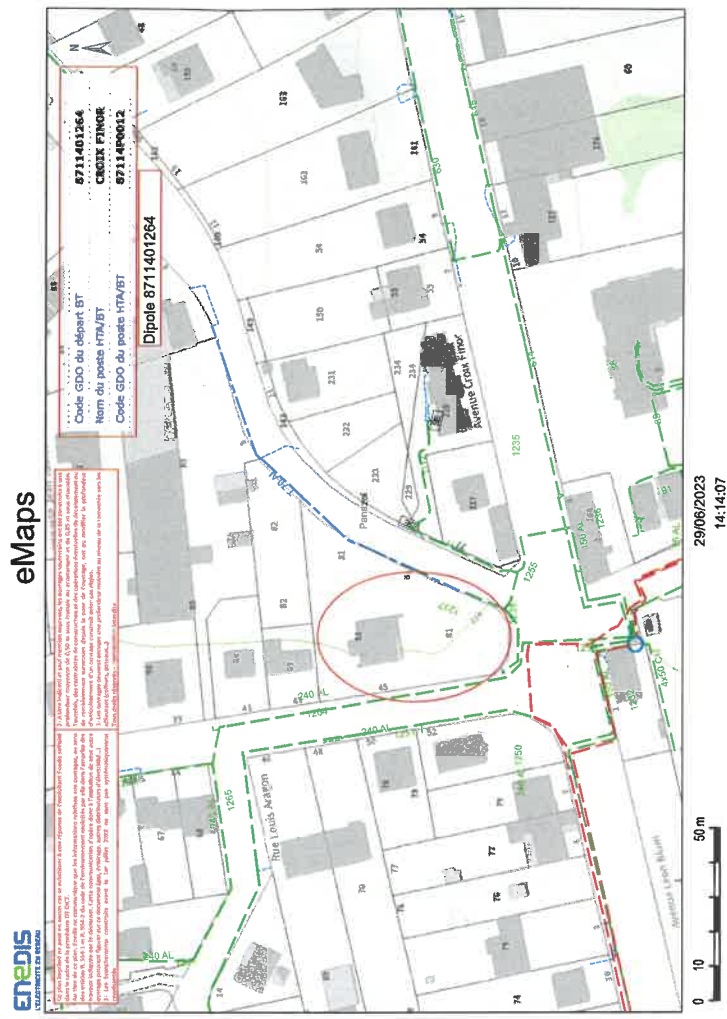




ZONE DES TRAVAUX
Rue Louis Aragon



eMaps



Code GDO du départ BT	8711401264
Nom du poste HTA/BT	CROIX FRAIS
Code GDO du poste HTA/BT	8711400012

Commune :
PANAZOL (114)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 2442 V

Document vérifié et numéroté le 07/10/2021
A S.D.I.F.
Par M. François PEROL
Inspecteur
Signé

SDIF de la Haute-Vienne
Centre des Finances Publiques
30, Rue Crueschiller
S.P. 61003
87050 LIMOGES Cedex 2
Téléphone : 05 45 45 59 00
seil.haute-vienne@sfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 95-471 du 30 avril 1995)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau d'arpentage
B - En conformité d'un plan dressé sur le terrain :
C - D'après un plan d'arpentage qui a été dressé
le par les
Les propriétaires des parcelles ont pris connaissance des informations portées
au dos de la feuille n° 6463.

Notariats
M. ANDRE
Réf : FL21-06-12-A
Le

Section :
Parcelles :
Quantité ou plan :
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 07/10/2021
Date de l'édition : 07/10/2021
Support numérique :
D'après le document d'arpentage
Par M. ANDRE
Réf : FL21-06-12-A
Le